

DEPARTEMENT
TARN ET GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 26 AVR. 2016

CASTELSARRASIN - 82

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 21 Avril (21/04/2016)

Le Conseil Municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme Valette, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux,**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux,**

ETAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Monsieur Jean-Luc HENRYOT est nommé secrétaire de séance.

09 – 21 Avril 2016

**SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION « LE PARFAIT
PECHEUR MOISSAGAIS » POUR L'ACHAT D'UN BATIMENT**

Rapporteur : Mme GARRIGUES

Vu les articles L.1611-4 ; L.1612-1 et L.2311-7 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application n° 2001-495 du 06 juin 2001 relatif aux droits des citoyens et leurs relations avec les administrations,

Vu les éléments fournis par l'association,

**Le Conseil Municipal,
Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE le versement d'une subvention de 4 000 € à l'association « Le Parfait Pêcheur Moissagais »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier,

DIT que les crédits seront pris sur le compte fonction 833.

Pour copie conforme

Moissac, le 22 avril 2016

Le Maire,


Jean-Michel HENRYOT

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 26 AVR. 2016

CASTELSARRASIN - 82

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :